



HAL
open science

Antoine Meillet et le genre: retour sur la question

Françoise Letoublon

► **To cite this version:**

Françoise Letoublon. Antoine Meillet et le genre: retour sur la question. *Langages*, 2024, Nouvelles recherches sur Antoine Meillet, Hava Bat-Zeev Shyldkrot & Sébastien Moret eds, 233 (1), pp.59-78. hal-04511802

HAL Id: hal-04511802

<https://hal.science/hal-04511802>

Submitted on 27 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Antoine Meillet et le genre*

Antoine Meillet and genre

Françoise Létoublon
Université Grenoble Alpes

Résumé

Le genre des noms, étudié par Meillet dans la dimension synchronique et diachronique des langues indo-européennes, montre qu'à la distinction ancienne entre animé et inanimé s'est substituée secondairement celle entre masculin et féminin, comme je l'ai déjà montré en 1988. Ici, je souhaite montrer que le mouvement féministe et le regain d'intérêt pour le neutre sont peut-être un prolongement –inattendu– de ses idées.

Summary

The grammatical gender of names, studied by Meillet through the synchronic and diachronic dimension of Indo-European languages, shows that the linguistic distinction between masculine and feminine had replaced the ancient distinction between animate and inanimate, as I had already demonstrated in 1988. I want to show here that the Feminist movement and the renewed interest concerning neuter gender words are perhaps an –unexpected– renewal of his ideas.

Dès les débuts de sa carrière, Antoine Meillet s'est intéressé de manière originale au problème de la relation entre le genre grammatical et le sexe ou genre « naturel », qu'il appelle aussi « genre animé » (voir sa thèse principale sur les langues slaves, en 1897), et cet intérêt profond ne s'est pas démenti au long de sa carrière, l'article de 1931 en témoigne. L'analyse de ses textes sur la question montre comment le genre grammatical est pour le linguiste comparatiste un moyen d'aborder l'anthropologie comme étude des représentations collectives propres à chaque culture. Meillet doit probablement son intérêt pour l'anthropologie à sa participation au milieu de l'École sociologique de Paris. Enfin, de manière peut-être inattendue, je montre que les « Gender Studies » se rattachent à ses analyses.

1. Le genre du point de vue linguistique

1.1. *Le genre grammatical et l'arbitraire du signe linguistique*

La notion saussurienne de *motivation* linguistique¹ implique un rapport de nature pragmatique entre les mots et les choses. Ainsi le genre grammatical est-il dit motivé

* Cet article est remanié et augmenté à partir de mon article de 1988 sur le même sujet, dans une perspective qui tient compte des recherches actuelles sur le genre. J'espère que les inévitables redites me seront pardonnées.

¹ Meillet a été l'élève de Saussure, mais surtout en tant que comparatiste : il a admiré le *Mémoire* de 1879, qui est effectivement au fondement de la méthode

s'il correspond au sexe (masculin = mâle, féminin = femelle, neutre = asexué). C'est à peu près ce que dit déjà à sa manière la terminologie grammaticale depuis l'Antiquité, rappelée par Meillet² : ἄρρην, ἄρρενικόν « mâle, masculin », θήλυς, θηλυκόν « femelle, féminin » (adjectif dérivé d'une racine signifiant « téter »), et pour le neutre οὐδέτερον, σκευός et μεταξύ signifiant respectivement « ni l'un ni l'autre », « objet » et « intermédiaire »³.

C'est confirmé par l'analyse de langues vivantes comme le français et l'anglais, qui n'ont plus de neutre dans leur flexion nominale, mais l'ont conservé dans leur système de référence pronominal (fr. *il/elle/ça* ; angl. *he/she/it*)⁴. Il faut en déduire que ces langues, ayant hérité du latin un système à trois genres, ont eu tendance à le simplifier, mais ne sont pas allées jusqu'au bout de cette évolution.

En dehors des cas où le genre masculin ou féminin correspond dans la langue au sexe, on considère en général que le genre des noms est arbitraire ou immotivé : il s'agit du genre grammatical, qui a de nombreuses conséquences relevant de l'accord avec les adjectifs et les pronoms, donc de la syntaxe.

Meillet a pu ainsi noter : « Sans l'accord de l'adjectif, la distinction du masculin et du féminin n'existerait pas en i.e. »⁵.

Jusqu'ici, on peut dire que Meillet s'accorde avec Saussure.. C'est probablement encore le cas quand il analyse le caractère secondaire du féminin à l'intérieur de l'animé : « Le genre féminin apparaît comme un sous-genre à l'intérieur du genre animé. » (1921, 213). Ou encore quand il remarque que la plupart des langues désignent l'homme comme être humain par un nom masculin (gr. ἄνθρωπος, lat. *homō*, all. *Mensch* etc.)⁶, ou à propos du phénomène d'accord avec le masculin dans le cas d'une énumération comportant les deux genres (*ibid.*).

Saussure affirme certes lui aussi le caractère social du langage⁷, mais Meillet attache davantage d'importance aux faits linguistiques comme faits sociaux empiriques, soumis à l'évolution. Il a admiré chez Saussure le comparatiste,

comparatiste, mais peut-être pas le *Cours de linguistique générale* tel qu'il fut publié en 1916, voir son c.r. publié la même année dans le *BSL*.

² Meillet (1921, 211). Précisons que les deux tomes de *Linguistique historique et générale* sont réédités par Ragot 2015, qui reprend la pagination originale de chacun en haut de page, alors que celle du bas de page est continue pour cette édition. Ainsi quand je cite Meillet 1921 ou 1936, on trouve facilement la référence dans l'édition Ragot sans référence spécifique à la page de cette édition, ce qui économisera des caractères.

³ Voir Ildefonse (1997), Swiggers et Wouters (2004, 175).

⁴ Maillard (1985), Hewson (1985), Marchello-Nizia (1989), Johnsen (2010), Elmiger (2017).

⁵ Meillet (1921 : 212).

⁶ Meillet (1921, 272-280).

⁷ Par exemple dans les premières pages du *Cours de linguistique générale* : « Le langage a un côté individuel et un côté social, et l'on ne peut concevoir l'un sans l'autre. » (p.24). Dans son introduction, il considère même cela comme le « seuil de modernité de la pensée linguistique [...] vers 1870 », voir Puech & Radzynski (1988, 76).

l'inventeur des « sonantes voyelles » du *Mémoire* de 1877 et l'auteur de la thèse sur l'emploi du génitif absolu en sanskrit, mais a émis des réserves à la publication du *Cours de linguistique générale* dans le compte rendu publié dans le *BSL* :

En séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une abstraction qui est nécessairement inexplicable⁸.

Meillet s'oppose donc au parti pris synchronique de la linguistique générale selon Saussure et n'a pas la même vue sur la notion de généralisation, comme l'ont vu Puech et Radzynski⁹.

Enfin, alors que l'*arbitraire* est le « premier principe » par lequel Saussure définit le signe linguistique, Meillet paraît généralement éviter ce terme, même s'il l'emploie –comme adjectif– dans son article de 1932¹⁰.

1.2. L'originalité de Meillet

Meillet se distingue en cherchant un fondement anthropologique à la catégorie du genre dans ces cas où il n'est pas déterminé par le sexe, cela en appliquant à ce problème la méthode comparative de manière rigoureuse.

Commençons par les conférences publiées en 1921¹¹ : il analyse la flexion des noms en indo-européen, remarque que dans de nombreux cas, les parallèles existants ne montrent pas de formes spécifiquement féminines (citons *pater* et *māter*) :

Le caractère masculin ou féminin d'un substantif ne se reconnaît donc en indo-européen qu'à la forme masculine ou féminine des adjectifs qui éventuellement s'y rapportaient. [...] Sans l'accord de l'adjectif, la distinction du masculin et du féminin n'existerait pas en indo-européen. [...] Ce n'est que secondairement que des substantifs désignant des êtres mâles ou femelles ont reçu une forme féminine distincte de la forme masculine¹².

et il en tire une conclusion essentielle :

Le genre animé, marqué par le masculin, avec une différenciation éventuelle pour le cas particulier du féminin, s'oppose le genre inanimé, le « neutre »¹³.

et secondairement : « Le genre féminin apparaît ainsi comme un sous-genre à l'intérieur du genre animé »¹⁴.

Il appuie cette conclusion essentiellement sur l'accord, en signalant au passage que les désignations de l'homme comme être humain sont toujours au masculin, ce qui fait l'objet de son article « L'homme » (ci-dessus n.6).

Dans un deuxième temps, il s'appuie sur la *morphosyntaxe* pour montrer que la spécificité du genre animé/inanimé n'est marquée dans la flexion qu'à certains cas

⁸ Meillet (1916, 166), passage cité par Puech & Radzynski (1988, 78), comme par Calvet (2013, 5-16).

⁹ Puech & Radzynski (1988, 77). Voir aussi Koerner (1988).

¹⁰ Létoublon (1988, 128).

¹¹ La publication dans *Linguistique historique et linguistique générale* en 1921 n'indique pas la date de ces conférences à Strasbourg et en Hollande, mais il est clair qu'elles sont antérieures.

¹² Meillet (1921, 212).

¹³ Meillet (1921, 213).

¹⁴ *Ibid.*

(nominatif, vocatif, accusatif), alors qu'elle est neutralisée dans les autres, ce qui est exact en ce qui concerne les noms neutres les plus archaïques, par exemple pour le nom du miel et celui du foie¹⁵.

D'où me semble-t-il une relation implicite entre les notions d'animé et de *personne* :

La distinction du masculin (-féminin) et du neutre se marque au moyen de la flexion qui est nettement différente pour les deux genres ; mais elle n'est faite qu'au nominatif, à l'accusatif et au vocatif. Le genre animé a des formes distinctes pour ces trois cas, comme le sens le demande en effet : le vocatif est un cas important pour les noms de personnes et d'êtres animés en général ; la distinction du « sujet » qui agit, et de l'« objet », qui subit l'action, est essentielle pour les noms d'êtres animés [...] ¹⁶

Il semble que l'on se trouve ici au bord de la distinction entre personne et non-personne de Benveniste¹⁷.

Il se peut d'ailleurs que sa nouveauté apparaisse surtout dans le contexte francophone, et qu'il doive davantage que ce qui nous apparaît aux savants allemands du siècle précédent car dans un article sur le neutre collectif proto-indo-européen, Harðarson introduit sa recherche¹⁸ avec des références à Ernst Meier 1846 et même à Wilhelm von Humboldt 1828 qui laissent penser que Meillet se fonde sur de telles références¹⁹.

Antoine Meillet a le mérite de montrer comment l'étude du genre grammatical permet au linguiste de se faire anthropologue, d'aborder l'étude des représentations collectives propres à chaque culture. Dans le même article, il analyse successivement les noms de l'eau et du feu²⁰, quelques noms d'étoiles, les noms du songe, les noms du jour et de la nuit, les noms de parties du corps et enfin les noms d'action et abstraits pour conclure :

Ces principes une fois posés, il n'est guère de substantif indo-européen dont le genre ou « animé » (masculin ou féminin) ou « inanimé » (neutre), ou flottant ne se laisse aisément justifier. Inintelligible à l'époque historique, où elle n'est qu'une survivance, la catégorie du genre avait sa pleine valeur en indo-européen, c'est-à-dire dans la langue d'un peuple qui opposait d'une manière systématique et constante l'animé et l'inanimé.

La différence entre le masculin et le féminin ne laisse, au contraire, presque jamais remonter à une signification définie, sauf les cas, peu nombreux en somme, où elle sert à marquer l'opposition du « mâle » et de la « femelle ».²¹

¹⁵ Meillet (1921, 215).

¹⁶ Meillet (1921, 214).

¹⁷ Benveniste (1966, 225-236).

¹⁸ Harðarson 2015, 1 (Meillet n'est pas cité), Brosman 2000.

¹⁹ Les articles reproduits dans *Linguistique historique et linguistique générale* ne comportent ni notes ni bibliographie, usage courant à l'époque.

²⁰ Ce que l'on retrouve sous forme détaillée dans son article de 1920, non reproduit dans *LHLG*.

²¹ Meillet (2021, 228). Après plusieurs remarques sur le masculin et le féminin qui en dérive, sauf pour les noms radicaux sans aucun suffixe qui sont féminins « pour peu que le sens n'exige pas le masculin », il conclut fermement : « Ainsi la question du genre grammatical, où bien des détails ne sont pas encore élucidés, se laisse déterminer clairement en ses détails essentiels. Plus on l'examine, et mieux on voit

On ne parlerait certes plus aujourd'hui de « la langue d'un peuple »²², mais les parallèles linguistiques existants sont bien réels et la méthode de reconstruction d'étymons valide, l'article récent de Bergounioux et Demoule le confirme de manière claire²³.

La primauté de la distinction animé/inanimé et la caractérisation secondaire du féminin par rapport au masculin posaient le problème de l'évolution des langues indo-européennes et suggéraient l'existence dans chaque langue attestée de plusieurs couches appartenant à des synchronies différentes. Ce problème préoccupait Meillet au point qu'il y revient en 1931 dans un gros article (28 pages) du *Bulletin de la Société de Linguistique* présentant la « théorie du féminin » (en sous-titre) comme un exemple de la recherche méthodique d'une « chronologie des langues indo-européennes ». Depuis ses premières recherches, la découverte et le déchiffrement des textes hittites (mentionnés dès la page 1, et rappelés plus loin avec les textes tokhariens), les analyses plus détaillées et les progrès dans la connaissance historiques des migrations amènent à une mise en parallèle des isoglosses fournies par le genre des noms avec d'autres, dans l'espoir d'aboutir à une chronologie dialectale : les traces de l'évolution des genres, avec l'existence de la désinence médio-passive en *-r* en tokharien comme en latin et en indo-iranien, suggèrent l'hypothèse suivante :

les langues marginales se seraient détachées du gros de la nation indo-européenne en des temps où l'indo-européen commun possédait certaines formes qui auraient disparu par la suite et que, en conséquence, les groupes détachés postérieurement n'auraient pas emportés avec eux²⁴.

La comparaison des différents systèmes des genres du hittite, de l'arménien, du celtique, du grec, etc., tenant compte des flexions nominales, des noms de nombre, des pronoms et adjectifs, aboutit à une conclusion générale sur la chronologie des langues indoeuropéennes (15-17) : il n'y avait pas à l'origine de distinction entre féminin et masculin, l'absence de féminin en hittite vient confirmer magistralement les hypothèses de l'article précédent (11).

On revient ensuite à l'examen de détail : le thème en *-u* était à l'origine indifférent à la distinction de genre ; il n'y avait pas de distinction entre masculin et féminin pour le démonstratif (18), et les adjectifs épiciens subsistants prouvent que *-ā-* comme marque de féminin qui caractérise d'ailleurs de nombreux masculins (gr. *πολίτης*, lat. *agricolā* etc.) est secondaire :

que la différence entre 'animé' (masculin-féminin) et 'inanimé' et celle entre masculin et féminin sont hétérogènes. »

²² Pour les réserves modernes sur « l'indo-européen » et le peuple correspondant, voir Auroux (1999), Demoule (2014), Macé (2019), Bergounioux & Demoule (2020, 5). Ce qui n'empêche pas la publication de livres tels que l'*Encyclopedia of Indo-European Culture* de Douglas Q. Adams (1997) ou de *The Oxford Introduction to Proto-Indo-European and the Proto Indo-European Cultures* de James P. Mallory et Douglas Q. Adams (2006).

²³ On peut regretter que le *BSL* en ait refusé la publication comme l'expliquent les auteurs en préambule.

²⁴ Meillet (1931, 5).

Dès lors, on doit se demander comment la langue a été amenée à caractériser le féminin (18).

Toute hypothèse qui suppose que la caractéristique essentielle du féminin serait le type en *-ā-* est à écarter (19).

Meillet donne un rôle important aux noms d'agent²⁵ pour lesquels le masculin prévaut, et quand le féminin existe, il en dérive (22). Malgré quelques passages qui ont aujourd'hui une allure désuète, l'article montre une étape importante de sa pensée, qui fait regretter qu'il n'ait pas été inclus dans le tome II de *Linguistique historique et linguistique générale* paru en 1936. Ce volume comporte pourtant une communication de 1923 à la Société de Psychologie sur « Le genre féminin dans les langues indo-européennes »²⁶ qui le préfigurait, confirmant l'intérêt profond de Meillet pour le sujet, mais davantage daté.

La rigueur de la méthode comparative, l'abondance des langues connues de près et étudiées en détail, la finesse de ses remarques, la souplesse du passage de la synchronie pour chaque langue à l'analyse diachronique de la longue durée des langues indo-européennes considérées en somme comme un organisme dont les différentes parties se sont développées plus ou moins indépendamment les unes des autres, ouvraient à la linguistique des perspectives diverses explicitement et consciemment ou non redevables à Meillet.

1.3. Le genre après Meillet

Après Meillet, les études linguistiques sur le genre des noms n'ont pas me semble-t-il montré beaucoup d'animation jusqu'à la publication en 1973 d'une monographie de M. Ibrahim sous le titre *Grammatical Gender*, dont la lecture m'a fait prendre conscience que je m'étais trop étroitement limitée en 1988 à la perspective comparatiste.

Ibrahim montre en effet dans ce livre les différents aspects de la question du genre en commençant par les théories spéculatives qu'il a suscitées depuis les sophistes grecs et en particulier Protagoras, apparemment le premier à avoir distingué trois genres en grec²⁷, et c'est probablement aux Stoïciens que nous devons le nom du neutre²⁸. Le chapitre suivant, sur la nature et la fonction du genre, montre que beaucoup de langues n'en ont pas ou l'ont perdu dans le temps, et que c'est une catégorie secondaire comme le temps et le nombre, par rapport aux catégories primaires que sont les parties du discours et les catégories fonctionnelles (sujet, objet etc.)²⁹. Il suit Meillet et Vendryes sur la définition du genre comme « une question d'accord » et Hjelmslev pour le réduire à « une catégorie strictement grammaticale, ou plutôt grammaticalisée, relevant avant tout de la forme pure, du

²⁵ Ce point pourrait être une des sources de *Noms d'agent et noms d'action* de son élève Benveniste, paru en 1946.

²⁶ Meillet (1936, 24-28).

²⁷ Ibrahim 1973, p.14, avec référence à Lyons 1968, p.10. La fine analyse des *Nuées* d'Aristophane (Ibrahim 1973, p.10-11) montre que Socrate a dû s'intéresser à la question du genre.

²⁸ *Idem*, 11.

²⁹ *Idem*, 24-25.

schéma même de la langue »³⁰. Une conférence de Karl Brugmann en 1897 implique selon lui un renversement important des idées sur le genre³¹. Ibrahim fait alors intervenir Meillet, son principal mérite étant selon lui d'avoir reconnu que les genres n'étaient pas nés tous en même temps, comme on l'a vu plus haut avec l'article de 1931³².

Pourtant, les conceptions de Meillet constituent en partie pour lui un retour aux « théories spéculatives » du genre, citant à témoin une phrase sur l'arbre et le fruit, la main et le pied qui est effectivement très maladroite³³.

Ce livre faisait le tour de la question de manière précise et documentée, et présentait, une mise au point que je regrette beaucoup de ne pas avoir connue au moment de ma présentation.

Après lui, il faut mentionner l'article de Violi (1987) qui le paraît se fonder sur Meillet : je cite un court passage (p.19) :

L'inscription de la différence sexuelle dans la langue, à travers l'organisation des genres, contribue à symboliser d'une certaine façon cette différence, donc notre perception et catégorisation de la réalité, en influant sur notre vision du monde.

2. Meillet et l'anthropologie

Sous l'influence de la sociologie et de l'anthropologie de son temps (Durkheim, Mauss, Lévy-Bruhl, entre autres), Meillet affirme en 1931 que le genre est une « affaire de conception, non de grammaire³⁴ ». Dans un article important de 1920, non repris dans *LHLG*, il propose une série de noms désignant des réalités dont le genre grammatical paraît arbitraire pour des mentalités modernes, mais pour lesquels la reconstruction comparative montre des éléments intéressants, surtout quand les termes sont très archaïques. Ces éléments sont désignés par des neutres dans certaines langues (ainsi pour « eau » et « feu » les neutres archaïques du grec ὕδωρ / πῦρ), mais par des animés dans d'autres, et dans ce cas leur genre semble « complémentaire », masculin / féminin : latin *ignis / unda* ou *aqua*, français *feu / eau*, etc. De même pour le soleil et la lune, masculin / féminin en français comme en latin (*sol / luna*) et en grec (ἥλιος / μῆν) ou inversement comme en allemand (*der Mond* « lune », masc. / *die Sonne* « soleil », féminin), ce qui permet de penser que les genres correspondaient à d'anciennes conceptions mythologiques de cette complémentarité, qui l'incarnent dans des récits³⁵.

Les idées de Meillet sur le genre ne lui viennent évidemment pas de l'enseignement de Saussure : on ne trouve aucune trace de telles idées chez le maître genevois, et elles peuvent amener à affiner la définition de l'arbitraire du signe linguistique, s'il renvoie aux « conceptions » immanentes dans le langage et à un corps plus ou moins cohérent de représentations collectives partagées par une même

³⁰ 26, renvoyant à Hjelmslev 1959, p.212. Ces deux citations sont en français dans le texte.

³¹ *Idem*, 34

³² *Idem*, 36, citant Meillet 1921, 199-229.

³³ *Idem*, 36 citant Meillet 1921, 24.

³⁴ Meillet 1931, 7.

³⁵ Voir Motoranu 2022 et sur les mythes amérindiens Lévi-Strauss 2014, 0000.

communauté linguistique et allant de pair avec une organisation sociale, des rituels et une mythologie.

Ces idées, Meillet les doit probablement au milieu sociologique et ethnologique français du début du XX^e siècle : l'École de l'*Année sociologique* se distingue par une forte définition du « fait social »³⁶. Or il faut rappeler qu'à la différence de la fin du XIX^e siècle, au début du XX^e, sociologie et anthropologie ou ethnologie se développent en France indépendamment de la linguistique (Auroux 1982), ce qui fait de Meillet une sorte d'exception en son temps. Voici les indices de cet « horizon culturel » spécifique : référence à la définition du fait social par Durkheim au début de l'article de Meillet 1905-6 (1921, 230), citation de Lévy-Bruhl dans l'article des *MSL*. Il ne cite pas Mauss, plus jeune, et ses références à Frazer ou Van Gennep à propos du *tabou* (1921, 281) affaiblissent sa thèse. Mais la réciprocité de la référence doit être prise en compte aussi : les sociologues et anthropologues de son temps renvoient fréquemment à Meillet, en particulier Mauss et Lévy-Bruhl, ce qui manifeste un « échange d'idées, des discussions et lectures réciproques »³⁷. La publication des remarques de Mauss à la suite de la –courte– communication sur le genre féminin de celui qu'il appelle « mon maître M. Meillet » en témoigne éloquemment, peut-être de manière plus intéressante que la page et demie qu'il commente : après une remarque sur les « faits de conscience collective » de « caractère arbitraire, symbolique », il en vient à considérer le genre comme une forme de « classifications de représentations collectives » en renvoyant à l'*Essai sur les formes primitives de classification* dont il est l'auteur avec Émile Durkheim (1901-1902).

Les relations de Meillet avec ses contemporains sociologues et anthropologues étaient plus fortes que celles des autres linguistes mais avaient aussi leurs limites, qui s'expliquent peut-être parce que celui dont il était le plus proche était Lucien Lévy-Bruhl³⁸ : l'analyse du genre animé des êtres non naturellement sexués le fait conclure à une mentalité « animiste » que celui-ci défendait.

L'hypothèse animiste utile pour expliquer certains récits ou rituels ne l'est pas pour expliquer les faits linguistiques tel le genre qui relèvent plutôt d'une mentalité classificatoire, comme Mauss le faisait poliment remarquer après la conférence de Meillet devant la Société de psychologie³⁹.

³⁶ Durkheim (1894) : « Les faits sociaux sont [...] *indépendants des individus* et extérieurs aux consciences individuelles. »

³⁷ La publication du catalogue des Archives Meillet permet aussi de voir que Meillet a entretenu une correspondance suivie avec Durkheim à partir de 1911 (Bouquet 1988, 130) et avec Lévy-Bruhl à partir de 1917 (*idem*, 133).

³⁸ L'article « Linguistique et anthropologie » (Meillet 1933, in Meillet 1936,88) en témoigne : « Les ouvrages où M. L. Lévy-Bruhl a décrit cette mentalité [des « demi-civilisés »] sont précieux pour le linguiste ; ici, du reste, les faits linguistiques se prêtent à éclairer les faits psychiques, et M. Lévy-Bruhl ne manque pas d'y recourir à l'occasion. »

³⁹ Sur les limites de Meillet par rapport aux sciences humaines de son temps, voir Létoublon (1988, 133), Bergounioux (2006 et ici-même). Lévi-Strauss (1962) avait l'air de penser que les classifications totémiques remplaçaient le fantasme de

3. Meillet précurseur de *metoo* ?

Or depuis 1986, ce sont les féministes qui ont repris de la terminologie grammaticale le terme de *genre*, d'abord par l'anglais *gender*⁴⁰, pour l'opposer au *sexe* comme *construit culturel* par rapport au *naturel*⁴¹. De manière très intéressante, l'article fondateur de Joan Scott soulignait d'emblée l'origine du mot dans la grammaire, la perspective nouvelle qu'elle implique et même l'existence d'une « troisième catégorie – le sexe imprécisé ou le neutre ».

3.1. *Masculin et féminin : vers l'imaginaire du genre*

À la suite de Joan Scott, qui remarque d'ailleurs dans son article que le mot est souvent utilisé pour remplacer le mot *femme*⁴², l'origine linguistique du mot *gender* et de la notion moderne de genre a été largement négligée⁴³, on a parlé de « théorie du genre » et créé des chaires de *Gender studies* sans penser à la langue au point qu'un ouvrage collectif important en poids, malgré son titre (*Language and Gender*) aborde de nombreux problèmes d'ordre socio-linguistique sans mentionner le genre grammatical⁴⁴. La crise ouverte par l'affaire Weinstein (octobre 2017), scandale sexuel dans le monde d'Hollywood, et le mouvement *#MeToo* a entraîné un fort regain d'intérêt pour le *genre*, ce qui m'a amenée à revenir sur mon analyse de 1988 : qu'en est-il maintenant de l'analyse de Meillet ?

De par la profondeur de son enracinement dans les sociétés, l'opposition entre masculin et féminin entraîne de fait tout un système imaginaire justifiant le pouvoir masculin et tout l'édifice du patriarcat par la supériorité de l'homme sur la femme. Une linguiste féministe comme Marina Yaguello s'appuie ainsi très fortement sur Meillet⁴⁵ pour montrer que la notion de genre se traduit dans les représentations courantes dans l'ensemble des langues modernes :

l'animisme par un autre. Une étude linguistique récente reprend l'idée du genre grammatical comme système classificatoire (Violi 1987, 23).

⁴⁰ Il semble que la notion apparaisse avec succès public dans ce sens avec J. W. Scott, « Gender : A Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review* 1986 (publié en français dès 1988 dans *Les Cahiers du GRIF*).

⁴¹ *Gender Trouble* de Judith Butler date de 1990, mais n'a paru en traduction française qu'en 2005.

⁴² Scott (1988, 129).

⁴³ Par exemple, le chapitre de B. McElhinny (2003), sous le titre « Gender in Sociolinguistics and Anthropology » ne mentionne pas l'origine linguistique de *gender*.

⁴⁴ Ehrlich, Holmes, Meyerhoff (2003).

⁴⁵ Les références à Meillet (1921) sont fréquentes dans Yaguello (2002), mais ce qui me paraît le plus intéressant est que le chapitre intitulé « Genre et sexe : La métaphore sexuelle » s'en réclame fortement, avec cinq longues citations et une sixième plus courte.

Les sujets parlants, qu'ils soient simples locuteurs ou linguistes, ne sont pas neutres, ne sont pas objectifs à l'égard de leur langue. [...] Le genre nourrit les représentations de l'inconscient collectif.

Elle va encore plus loin en disant que c'est encore plus vrai dans les langues où le genre est pratiquement neutralisé, comme l'anglais⁴⁶ :

On s'aperçoit finalement, que dans une langue qui n'a pas officiellement de genre, le filtrage des valeurs symboliques est infiniment plus net puisque non occulté par l'automatisme de l'accord grammatical, comme c'est le cas en français, par exemple⁴⁷.

L'argument semble valable pour les sociétés modernes pour lesquelles on peut s'appuyer sur le sentiment de la langue. Mais qu'en est-il pour les sociétés anciennes, quand la langue est, comme on dit en français « morte » ?

3.2. Genre et mythe

Il me semble que l'on peut s'appuyer, à défaut de témoignages directs, sur celui des mythologies, et en ce qui me concerne sur la mythologie grecque, qui me paraît confirmer le témoignage linguistique à plusieurs niveaux.

Tout d'abord par la récurrence des mythes d'autochtonie⁴⁸ à différents niveaux : à celui des premiers commencements, la *Théogonie* d'Hésiode, fait partir toutes choses de *Chaos* –un neutre–, puis de Gaïa, la Terre, qui enfante seule Ouranos, Ciel, puis s'unissant à lui permet en quatre générations la formation de l'univers devenu patriarcal avec la division sexuée. A un niveau plus récent, les mythes d'autochtonie se rencontrent localement sous plusieurs formes, mais semblent prendre une forme obsessionnelle dans les mythes athéniens, si l'on suit les analyses de Nicole Loraux en particulier : le résultat est que les Athéniens s'enorgueillissent d'être les seuls, parmi les Grecs, à n'être pas « venus d'ailleurs »⁴⁹.

Une autre série de mythes –liée à la première, mais nous ne pouvons pas entrer dans le détail dans le cadre de cet article linguistique– montre une sorte de fantasme de la paternité sans femmes : prenons pour exemples Zeus avalant Métis : en naîtra Athéna, sortant de sa tête toute armée. Il va aussi « couvrir » dans sa cuisse un fils, Dionysos, né de ses amours avec la mortelle Sémélé... Ce qui fait dire à l'anthropologue Balandier : « J.-P. Vernant dit des anciens Grecs que < le rêve d'une hérédité purement paternelle n'a jamais cessé de hanter [leur] imagination.> »⁵⁰.

Balandier cite Vernant comme un parallèle pour les sociétés africaines modernes dont il est spécialiste : pour lui, les rituels d'initiation ont pour effet de remplacer la naissance naturelle par une sorte de seconde naissance, qui a pour résultat d'effacer le rôle des femmes (*id.*, p.12).

⁴⁶ Il me semble qu'il faudrait nuancer cela, car en anglais, l'usage des pronoms montre bien que le genre existe bien encore de nos jours.

⁴⁷ Yaguello (2002, 140), avec en exemple un passage tiré de Faulkner : « That's why nature is 'she' and progress is 'he' ».

⁴⁸ Alaux & Létoublon (2021).

⁴⁹ Voir les oraisons funèbres analysées par Loraux (1993), et les textes de Platon analysés par Macé (2018) dans une perspective politique.

⁵⁰ Balandier (1984, 11).

Pour conclure de manière provisoire, les analyses des métaphores du genre, des mythologies et de l'anthropologie confirment dans l'idée selon laquelle la justesse des idées de Meillet a plus ou moins directement entraîné les réactions de féministes modernes telles Joan Scott ou Marina Yaguello.⁵¹ Au début avec la conscience de la relation avec la terminologie grammaticale, mais en l'oubliant bientôt (ci-dessus, n.43).

4. Ni l'un ni l'autre : importance du neutre et de l'impersonnel

Le neutre ne joue certes pas un rôle capital dans les idées de Meillet sur le genre, où il est en gros assimilé à la désignation des inanimés. Mais il est important de voir qu'il s'agit très souvent de noms très archaïques, dont la flexion est spécifique, en particulier en grec πῦρ, gén. πῦρός, 'feu', ἡμαρ, gén. ἡματος, 'jour' (chez Homère, plus archaïque que l'attique classique ἡμέρα), ἥπαρ, gén. ἥπατος, 'foie', avec des parallèles dans d'autres langues indo-européennes⁵². C'est ainsi que Benveniste, élève de Meillet, a pu démontrer dans sa thèse de 1935 que ces mots jouaient un rôle capital dans les « origines de la formation des noms en indo-européen » comme le dit très justement son titre⁵³. On peut donc dire sans exagération que le neutre a joué un rôle important non seulement dans la reconstruction de l'indo-européen, mais dans l'histoire des études comparatives⁵⁴, même si cet aspect est souvent oublié, y compris chez les spécialistes de l'histoire des idées linguistiques.

À l'époque de Meillet, il me semble que le neutre ne préoccupait guère les linguistes en dehors de l'aspect comparatif du problème et de la reconstruction, parce que ce genre a disparu dans la plupart des langues modernes, et que l'on pouvait donc penser qu'il était un vestige, une sorte de fossile de l'évolution dans celles qui le conservaient, comme l'allemand ou le russe. Plus récemment, des analyses fines du français ou de l'anglais ont montré que le neutre subsistait dans la flexion pronominale et comme sujet des verbes impersonnels (*ça*, *ce* en français, *it* en anglais) et que cela implique bien une sorte de conscience linguistique persistante de ce que Meillet appelait *inanimé* : une sorte de fil directeur implicite, celui de la référence pronominale ou si l'on préfère de l'anaphore, relie donc l'analyse du neutre et celle de l'impersonnel, comme le montrait en 1989 Christiane Marchello-Nizia en tenant compte de l'évolution du français, de l'époque médiévale à la langue contemporaine. De nombreux travaux linguistiques ont tourné autour de ces

⁵¹ Sur l'histoire des mots *genre* et *gender*, voir Thébaud (2011, 36-37 et 41).

⁵² En particulier pour le nom du foie, skr. *yakṛt*, gén. *yaknāh*, lat. *iecur*, gén. *iecinoris*.

⁵³ Benveniste (1935).

⁵⁴ Pour le rôle de la reconstruction de l'indo-européen dans l'histoire des idées, voir Auroux (1999) et l'introduction au numéro spécial de *Romantisme* (2019) intitulé *L'idée indo-européenne*, (p.5-13). Aucun des deux ne s'intéresse à la thèse de Benveniste et il n'existe pas d'ouvrage général qui étudie ses répercussions.

questions dans les années 85 à 2000⁵⁵, qui s'attachent à la grammaire de la phrase et du texte par des analyses fines, sans référence explicite à Meillet parce qu'il ne s'agit pas du genre des noms, mais de ses conséquences pour l'accord et pour la référence à ces noms dans le texte, sans contradiction non plus avec ses théories, même si le style de leur rédaction est bien différent du sien.

C'est précisément dans cette période que les féministes interviennent, en utilisant le genre masculin / féminin pour revendiquer un statut d'égalité avec les hommes : après Scott, *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity* de Judith Butler paraît à New York en 1990. L. Braunschweig (2021) analyse même le neutre comme une forme d'*émancipation*.

5. Troubles dans le genre

L'objectif premier de Butler était de jeter le trouble dans un ordre social qui privilégie les hommes et le masculin. En empruntant le mot *gender* à la linguistique, l'ouvrage fondateur des *gender studies* manifestait sa spécificité : son application dans le domaine social. Dans les deux langues, l'origine linguistique du terme fut le plus souvent oubliée, mais certains spécialistes la rappellent pourtant, comme Yaguello citée plus haut, qui proclame son rattachement aux idées de Meillet. Cherchant à analyser le fil directeur qui unit Butler à la pensée de Michel Foucault, Éric Marty le discerne explicitement dans la « pensée du Neutre » de Roland Barthes, qui se rattache explicitement à Meillet⁵⁶.

Le « trouble dans le genre » a de multiples effets dans la société, on s'en aperçoit constamment, et il semble bien que Judith Butler en ait elle-même pris conscience selon Marty, pour qui *Défaire le genre (Undoing Gender, 2004)* renie la « révolution théorique introduite dans les années 1990 »⁵⁷.

Mais il semble légitime se demander si le « trouble dans le genre » a des répercussions pour nous, linguistes.

Dans un premier temps, il est évident que nous sommes concernés, dans la mesure où il a des répercussions sur la langue elle-même, par exemple en français sur la féminisation des noms de professions, sur l'usage des accords et la création de l'écriture inclusive et du fameux pronom *iel*, ni masculin ni féminin, ainsi que sur les polémiques dans lesquelles un ministre de l'éducation a pu se distinguer⁵⁸.

⁵⁵ Voir les travaux sur *ça* (Maillard 1989), les ouvrages collectifs sur l'impersonnel dirigés à Grenoble par Jacques Chocheyras (1985) puis par Maillard (1990), les recherches sur l'anaphore de Corblin inaugurées par sa thèse en 1985, celles de Kleiber dont il présente une synthèse en 1994 et, dans la perspective de la grammaire générative, de Zribi-Hertz (1996). .

⁵⁶ Marty (2021, 299-300).

⁵⁷ *Id.*, 481.

⁵⁸ « Le masculin a valeur de neutre » aurait-il déclaré, à quoi Juliette Deborde répond dans *Libération* le 28 novembre 2017 : « Pour le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, pourfendeur de l'écriture inclusive, le masculin aurait valeur de neutre dans notre langue. "Le masculin n'est pas plus neutre que le suffrage n'a été universel jusqu'en 1944», répond le Haut conseil à l'égalité." »

De ce type de trouble dans le genre, voici un exemple symptomatique trouvé chez Éric Marty :

[O]n se rappelle l'hypothèse de Butler –fausse factuellement mais vraie en principe– selon laquelle le travesti Venus Extravaganza avait été tué par un client qui avait découvert ce qu'elle appelait ses "organes restants [*remaining organs*]"⁵⁹.

Le trouble dans le genre a bel et bien des répercussions sur l'usage de la langue, à l'écrit bien sûr mais même à l'oral dans la mesure où les accords s'entendent, comme ici *le travesti / elle appelait*.

Il s'agit en fait de la manière dont la langue exprime la perception que la société se fait des brouillages dans la différence sexuelle, sans que l'analyse linguistique soit vraiment mise en cause⁶⁰.

Pourtant il arrive que l'anthropologie amène à constater qu'une société puisse exprimer la différence sexuelle sans avoir de distinction de genre dans la langue, comme l'explique Elizabeth Povinelli rapportant l'expérience du linguiste Strelow auprès de tribus aborigènes d'Australie⁶¹.

Pour conclure, les langues n'expriment pas forcément la différence sexuelle, mais quand elles possèdent la distinction de genre, elles l'utilisent en général à cette fin, sans que cela concerne nécessairement l'ensemble des éléments nominaux de leur lexique⁶². Il me semble que les idées de Meillet sur le genre des noms, loin d'être anecdotiques, font partie des racines profondes de sa conception de la langue comme fait social, évoluant au cours de l'histoire. C'est peut-être l'un des fondements de ce que Calvet a appelé « la lutte pour une conception sociale de la langue », et du *conflit* latent entre Saussure et Meillet⁶³.

La langue comme fait social, telle est pour moi la raison profonde de la liaison entre les idées de Meillet et les « études de genre », toute artificielle qu'elle paraissait d'abord. D'ailleurs, plus loin dans son article, le même Calvet montre la profondeur de la relation entre Meillet et Labov, au fondement pour lui de la sociolinguistique.

Bibliographie

- Alvaroudi A. (2015), *Grammatical Gender in Interaction: cultural and cognitive aspects*, Leiden, Brill.
- Aramini A. et A. Macé (2019), « L'idée indo-européenne. Introduction ». *Romantisme. L'idée indo-européenne*, 185, 5-13.
- Auroux S. (1982), « Linguistique et anthropologie en France (1600-1900) », *THTL* 1, 1-21.
- (1988), « La notion de linguistique générale », dans *Antoine Meillet et la linguistique de son temps*, 37-56.

⁵⁹ Marty (2021, p.494).

⁶⁰ Voir Boroditsky, Schmidt, Webb (2003), Alvaroudi (2015).

⁶¹ Povinelli (1999, 140).

⁶² Elmiger (2015) distingue avec raison genre grammatical et genre lexical.

⁶³ Calvet (2013, 5-16) ne mentionne pas la question qui nous occupe, mais se fonde sur l'article « Comment les mots changent de sens ».

- (1989), *L'hégémonie du comparatisme*. tome III de *Histoire des Idées linguistiques*. Liège, Mardaga.
- Balandier G. (1984), « Le sexuel et le social. Lecture anthropologique ». *Cahiers internationaux de sociologie* 76, 5-19.
- Benveniste É. (1935), *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, Adrien-Maisonneuve.
- Bergounioux G. (2006) « Entre épistémologie et grammaire comparée et figure de l'intellectuel : la situation d'Antoine Meillet », dans Bergounioux G. et C. de Lamberterie (éds), *Meillet aujourd'hui*, Leuven-Paris, Peeters.
- Bergounioux, Gabriel, et Jean-Paul Demoule (2020), « L'indo-européen entre épistémologie et mythologie » : <https://shs.hal.science/halshs-02924306/>
- Boroditsky L., Schmidt L.A., Webb P., “Sex, Syntax, and Semantics”, dans D. Gentner et S. Goldin-Meadow (eds), *Language in Mind*, Cambridge MA, Massachusetts Institute of Technology, 61-79.
- Braunschweig L. (2021), *Neutriser: émancipation(s) par le neutre*. Paris, Les liens qui libèrent.
- Butler J. (1990), *Gender Trouble*, New York, Routledge trad. fr. par C. Kraus (2005), *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte.
- Calvet L.-J. (2013) *La sociolinguistique*, Que sais-je? Presses universitaires de France.
- Chochayras J. (1985), *Autour de l'impersonnel*, Grenoble, ELLUG.
- Demoule J.-P. (2019), « La question indo-européenne: un défi toujours actuel pour les sciences humaines et sociales. » *Romantisme. L'idée indo-européenne* 185, 14-25.
- Duchêne A. et C. Moïse, (2011), *Langage, genre et sexualité*, Québec, Nota bene.
- Durkheim É. (1894) « Qu'est-ce qu'un fait social », premier chapitre de *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan.
- Durkheim É. et M. Mauss (1901-1902), « De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives », *L'Année sociologique* T. 6, 1-72.
- Ehrlich S., M. Meyerhoff & J. Holmes (eds.). (1991). *The handbook of language, gender, and sexuality*, Malden, Wiley.
- Elmiger D. (2015), « Masculin, féminin: et le neutre? Le statut du genre neutre en français contemporain et les propositions de “neutralisation de la langue” ». *Implications philosophiques*, n° 29 juin 2015. <https://www.implications-philosophiques.org/masculin-feminin-et-le-neutre/>.
- Harðarson, J. A. (2015) « The Proto-Indo-European Collective and the Hittite Neuter Plural ». In *Hrozný and Hittite: The First Hundred Years*. Prague: Charles University.
- Hewson J. (1985), « Le pronom personnel en français et en anglais », *Linguistica atlantica* 103-123 : [la vol6 7 art07-4.pdf](#)
- Ibrahim M. H. (1973), *Grammatical Gender*. Janua linguarum 166. The Hague-Paris: Mouton.
- Ildelfonse F. (1997), *La naissance de la grammaire dans l'Antiquité grecque*, Paris, Vrin.
- Johnsen L. A. (2010), « Les pronoms “neutre” et leur référence à des procès en français parlé ». *Linx* 62-63, 153-78. <https://doi-org.inshs.bib.cnrs.fr/10.4000/linx.1382>.
- Kleiber G. (1994), *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Koerner K. (1988), « Meillet, Saussure et la linguistique générale », dans S. Auroux (éd), *Antoine Meillet et la linguistique de son temps*, HEL 10, fasc.2, 57-73.

- Létoublon F. (1988), « Le soleil et la lune, l'eau et le feu selon Meillet, de la grammaire comparée à l'anthropologie », dans S. Auroux (éd), *Antoine Meillet et la linguistique de son temps*, HEL 10, fasc.2, 127-139.
- Loroux N. (1993), Loroux, N. (1993). *L'invention d'Athènes: histoire de l'oraison funèbre dans la " cité classique "*, Paris, Payot.
- Macé A. (2018), « L'autochtonie et la fécondité de la terre : l'imaginaire politique de la nation naturelle en Grèce ancienne », *Millars. Espai i història*, 44 (1), 17-43.
- Maillard M. (1989), *Comment ça fonctionne*, Thèse, Université de Paris X-Nanterre.
- (1994), *L'impersonnel. L'information grammaticale* 62.
- Marchello-Nizia C. (1989), « Le neutre et l'impersonnel ». *Linx* 21, *Genre et langage*, 173-79.
- Marty É. (2021), *Le sexe des Modernes. Pensée du Neutre et théorie du genre*, Paris, Seuil.
- Mathieu, Cécile. « Sexe et genre féminin: origine d'une confusion théorique ». *La linguistique* 43, n° 2 (2007): 57-72.
- McElhinny B. (2003), « Three Approaches to the Study of Language and Gender ». *American Anthropologist* 105, 4, 848-52.
- Meillet A. (1916), Compte rendu de F. de Saussure, *Cours de linguistique générale, Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 20, 32-36.
- (1920), « Les noms du <feu> et de l'<eau> et la question du genre », *Mémoires de la Société de linguistique* 22, 249-256.
- (1921), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Honoré Champion.
- (1931), « Essai de chronologie relative des langues indo-européennes. La théorie du féminin », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 32, 1-28.
- (1936), *Linguistique historique et linguistique générale*, tome II, Paris, Honoré Champion.
- (2015), *Linguistique historique et linguistique générale*, Édition préparée par Pierre Ragot, Paris, Lambert-Lucas.
- Motoranu, E. A. (2022), « Le masculin et le féminin: de la mythologie universelle aux symboles linguistiques ». *Dialogos* 23, n° 39, 39-50.
- Povinelli E. A. (1999), « Grammaires intimes. Langage, subjectivité et genre: discussion anthropologique et psychanalytique ». *Anthropologie et sociétés* 23, 3 *L'ethnolinguistique*, 121-47.
- Puech C. et A. Radzynski. (1988), « Fait social et fait linguistique: A. Meillet et F. de Saussure ». *Histoire Épistémologie Langage* 10, 2, 75-84.
- Riva M. A. et al. (2011), « "The city of Hepar": Rituals, gastronomy, and the politics at the origins of the modern names for the liver ». *Journal of Hepatology* 55, n° 5: 1132-36.
- Saussure F. de (1879), *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, Leipsick (*sic*), B.G. Teubner.
- Scott J. (1988), « Genre: une catégorie utile d'analyse historique », *Les cahiers du GRIF* 37-38, 125-153 (trad. E. Varikas, éd. orig. 1986)
- Thébaud F. (2011), « Politiques du genre en sciences humaines : l'exemple de la discipline historique en France », dans Duchêne A. et C. Moïse (eds), *Langage, genre et sexualité*, Québec, Nota bene, 27-47.
- Violi P. (1987), « Les origines du genre grammatical ». *Langages* 85, 15-34.
- Yaguello M. (1978, 2002), *Les mots et les femmes*, Paris, Payot.
- Zribi-Hertz A. (1996), *L'anaphore et les pronoms*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion.

